



Covid-19

Annuaire des aides gouvernementales françaises

24 mars 2020

Sommaire

1 Aides régionales	3
2 Contacts et liens utiles	8

Aides régionales

| Aides régionales |

Synthèses des mesures d'aides régionales 1

24 Mars 2020

Mesures	Auvergne-Rhône-Alpes	Bourgogne-Franche-Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire
Aide financière régionale	<ul style="list-style-type: none"> — Fonds d'aide d'urgence à hauteur de 100m€ pour les entreprises — Fonds d'urgence de 20 millions d'euros pour accompagner les hôpitaux et les professionnels de santé — La région mobilise aussi les entreprises qui veulent lutter contre la pénurie de matériels nécessaires aux soignants et plus généralement aux gestes barrières — Un refinancement de trésorerie de 10k€ pour les commerçants, artisans et professions libérales impactés « pour les aider à reconstituer leur trésorerie » — Le Conseil Régional se portera également caution sur des prêts à taux zéro, remboursables sur deux ans. 	<ul style="list-style-type: none"> — Participation de 10m€ au fonds de solidarité — 80 millions d'euros seront mis à disposition des entreprises pour pallier aux les problèmes de trésorerie immédiate par trois biais : <ul style="list-style-type: none"> – La garantie de prêts à hauteur de 60m€; – Le prêt Rebond à hauteur de 18m € pour les secteurs les plus impactés; – Le différé de remboursement de 6 mois de toutes les avances remboursables — Aucune pénalité de retard dans les marchés publics — Maintien de la rémunération des demandeurs d'emplois entrés en formation régionale, en cas de suspension de celle-ci 	<ul style="list-style-type: none"> — Gel des remboursements d'avances remboursables — Annulation des pénalités de retard pour les entreprises bénéficiaires de marchés publics ou de délégation de services publics — Accompagnement des entreprises qui souhaitent relocaliser une partie de leurs activités ou de leurs achats. — Soutien aux autocaristes qui effectuent le transport scolaire pour la Région par le maintien de leur financement forfaitaire en cas d'annulations dues à l'épidémie. — Accompagnement des organismes de formation professionnelle, stagiaires et bénéficiaires des bourses sanitaires et sociales par l'ajustement des soutiens régionaux — Soutien aux associations et aux manifestations annulées (culture, sport, tourisme etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> — Participation de la Région au fonds national de solidarité à hauteur de 10m€ — Le Centre-Val de Loire va directement injecter 15 millions d'euros dans le tissu économique local (annonce du 17 mars) — Mise en place d'un « Prêt CAP Rebond », pour soutenir les entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles liées à une baisse d'activité ou à une perte de chiffre d'affaires afin de contribuer au maintien de leur trésorerie pendant cette période de crise pour 1 million d'euros — Déblocage d'une enveloppe de 2m€ pour le fonds de prévention des difficultés d'entreprises. — Report de 6 mois des échéances de remboursement correspondant aux avances faites par la Région, soit un différé de remboursement de près de 2 millions d'euros au total.
Liens utiles	https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/821/23-covid-19-les-mesures-prises-par-la-region-auvergne-rhone-alpes.htm	https://www.bourgognefranchecomte.fr/coronavirus-les-mesures-prises-par-la-region	https://www.bretagne.bzh/presse/comm-uniqes-dossiers/face-aux-consequences-economiques-de-lepidemie-de-coronavirus-la-region-annonce-des-mesures-exceptionnelles/	http://www.regioncentre-valdeloire.fr/accueil/lactualite-de-la-region-centre/actualites-economie/la-region-et-letat-solidaires-de.html

Synthèses des mesures d'aides régionales 2

Mesures	Corse	Grand Est	Hauts-de-France	Ile-de-France
Aide financière régionale	<ul style="list-style-type: none"> « Des mesures complémentaires au plan régional seront communiquées dans les jours qui viennent » selon Jean-Guy Talamoni, le président de l'assemblée de Corse 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation de 15m€ (ou 25m€ selon les sources) pour financer des "prêts rebonds" afin de soutenir les entreprises en difficultés conjoncturelles liées à la baisse d'activité ou à une perte de chiffre d'affaires et leur permettre de contribuer au maintien de leur trésorerie pendant la période de crise. Mise en place d'un « Pacte de relocalisation » : mesure qui vise "à encourager, aider et accompagner les entreprises qui dépendent de chaînes d'approvisionnement asiatiques, souhaitent rapatrier une partie de leur chaîne d'approvisionnement en région La cellule régionale mise en place par l'État permettra de mobiliser son soutien pour les garanties bancaires jusqu'à 90% (au lieu de 40%) accordées par Bpifrance et abondées par la Région 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation de 50m€ pour renforcer directement la trésorerie des entreprises. Ce budget alimentera les aides directes régionales dédiées aux entreprises en difficulté: Fonds de Premiers Secours, Hauts-de-France Prévention, avances remboursables régionales (pour 30m€) et des capacités de prêts supplémentaires à la BPI (20 millions d'euros) Doublement des capacités de garanties afin de favoriser l'octroi de prêts par les banques Jusqu'au 31 octobre 2020, les dispositifs régionaux seront assouplis afin de permettre un renforcement rapide de leur trésorerie. Ceci notamment via des taux à 0 %, des allongements de remboursement (jusqu'à 6 ans) et des différés de remboursement supplémentaires Report d'échéances régionales auprès de la "commission de recouvrement" mise en place par la Région Taux nuls, mais aussi un moratoire de remboursement de 6 mois puis un allongement des délais de remboursement jusqu'à 6 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Aide aux TPE, indépendants, micro-entrepreneurs La Région Île-de-France apporte 76m€ au fonds de solidarité, près du tiers de la contribution de l'ensemble des Régions (250 millions d'euros). Garantie des prêts de trésorerie des TPE et PME jusqu'à 90 % Garantie zéro pénalité de retard dans le cadre des marchés publics et paiement à moins de 30 jours par la région IdF. Tous les fournisseurs et prestataires de la Région seront traités à moins de 30 jours La Région Île-de-France traite également ses subventions à moins de 30 jours.
Liens utiles	http://www.ccihc.fr/2020/03/16/corse-net-infos-coronavirus-des-mesures-pour-aider-les-entreprises/	https://www.grandest.fr/covid-19-la-region-grand-est-deploie-un-bouquet-de-solutions-pour-accompagner-les-entreprises-impactees	https://www.hautsdefrance.fr/covid-19-plan-soutien-entreprises/	https://www.iledefrance.fr/covid-19-la-region-ile-de-france-lance-un-plan-durgence-pour-les-entreprises

| Aides régionales |

Synthèses des mesures d'aides régionales 3

24 Mars 2020

Mesures	Normandie	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Pays de la Loire
Aide financière régionale	<ul style="list-style-type: none"> — Redéploiement de 70m€ supplémentaires en prenant en compte les projets régionaux qui n'ont pas été exécutés compte tenu de la crise vers le soutien à l'économie, — Mise en place d'un moratoire : la Région suspend le remboursement des prêts accordés aux entreprises, sans qu'elles aient à en faire la demande — Mesures spécifiques pour les auto-entrepreneurs (Aides de 1500€ versés par le fond de solidarité, délais de paiement accordés par l'URSSAF, demande d'aide auprès de l'Action Sanitaire et Sociale de la Sécurité sociale pour les indépendants (ASS), bénéficiaire d'un arrêt de travail pour garder les enfants de moins de 16 ans — Mesures spécifiques pour les travailleurs indépendants (Reports de charges sociales, octroi de délai de paiement, ajustement d'échéancier, prise en charge des cotisations) 	<ul style="list-style-type: none"> — Création d'un fonds de rebond et stratégique de 50 millions d'euros pour les entreprises. — Participation de la Région à hauteur de 20m€ au fonds national de solidarité — Un fonds de soutien régional d'au moins 5m€ est créé pour soutenir les associations en subvention directe notamment dans les domaines de la culture, du sport et de l'Economie Sociale et Solidaire — Création d'une ligne budgétaire de prêt d'urgence de 15m€ supplémentaires pour aider les entreprises régionales non éligibles à ces dispositifs à passer le cap de ces semaines de crise sanitaire — Augmentation du niveau des acomptes versés pour contribuer au BFR des PME et des ETI et accord d'un moratoire d'un an pour le remboursement des avances déjà octroyées par la Région — Financement des frais fixes des entreprises de transport diminués des mesures de chômage partiel assumées par l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> — Fonds de solidarité pour les entreprises de moins de 10 salariés est ainsi doté de 25m€ — Enveloppe exceptionnelle de 5m€ pour les secteurs de la culture, du sport, de l'économie sociale et solidaire et de la politique de la ville. — Les paiements que la Région doit aux entreprises seront garantis et réalisés au titre du plan de continuité — Facilité dans l'exécution des contrats en cours et aucune pénalité de retard demandée aux entreprises engagées par marché avec la Région — Suspension de l'ensemble des remboursements d'avance pour une durée de 6 mois à compter du 1er avril. — Exonération des loyers des entreprises qui sont hébergées en pépinières : dès le mois de mars 2020, pour les 3 pépinières en gestion régionale (à Montauban, Martres-Tolosane, et Réalis à Montpellier). — Lancement du plan « Former plutôt que licencier » (4m€) pour permettre aux entreprises bénéficiant du chômage partiel de s'inscrire dans un plan de formation 	<ul style="list-style-type: none"> — Plan régional d'urgence Coronavirus : 50m€ pour les entreprises — Création de « Pays de la Loire Urgence solidarité », dispositif régional de 6m€ de subventions de trésorerie destiné aux artisans, commerçants, traiteurs, restaurateurs... — 5m€ de report des avances remboursables accordées par la région. Dès le 1er avril, la Région reporte les avances remboursables dues pour les 6 prochains mois. — 10m€ de garanties de prêts avec le dispositif régional destiné à l'ensemble des TPE, PME – PMI et ETI. — 15m€ de prêts en trésorerie sans garanties de 50k€ à 500k€, à un taux TEG de 2,03% sans garanties — 3m€ pour toutes les associations organisatrices d'événements culturels et sportifs avec un plafond de subvention de 30k€. — Suspension des pénalités de retard liés aux marchés publics — Maintien des versements financiers aux entreprises de transports scolaires et réguliers en cas d'interruption
Liens utiles	https://www.normandie.fr/coronavirus-la-region-continue-travailler-l'accompagnement-des-entreprises	https://www.nouvelle-aquitaine.fr/toutes-actualites/covid-19-region-prend-mesures-urgence.html	https://www.laregion.fr/Coronavirus-COVID-19#Soutien-a-l-activite-economique	https://www.paysdelaloire.fr/no_cache/actualites/actu-detaillee/n/plan-regional-durgence-coronavirus-50-mEUR-pour-les-entreprises

Synthèses des mesures d'aides régionales 4

Mesures	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Ile de la Réunion	Guadeloupe	Autres régions ultramarines – Martinique, Mayotte, Guyane
Aide financière régionale	<ul style="list-style-type: none"> — Fonds national de Solidarité de l'Etat mobilise : 18m€ — Prime exceptionnelle pour tous les stagiaires paramédicaux de la Région Sud mobilisés dans la guerre contre le coronavirus — Maintien de la rémunération des 4000 stagiaires de la formation prof. et des 220 organismes de formations — Un fonds d'urgence de 5m€ sera spécifiquement dédié aux entreprises touristiques, culturelles et du sport qui font face à des annulations en cascade ou des baisses de réservations drastiques, mais également aux PME industrielles qui connaissent des retards d'approvisionnement ou des ruptures de stock et pourront bénéficier d'un prêt jusqu'à 50k€ avec un différé gratuit de 18 mois — 5m€ supplémentaires seront abondés sous forme de garantie d'emprunt pour permettre aux banques « de poursuivre leur rôle de prêteuse » — Enveloppe de 2m€ dédiée aux entreprises de la restauration 	<ul style="list-style-type: none"> — Didier Robert a annoncé le déblocage d'une cinquantaine de millions d'euros pour accompagner les entreprises locales. La région interviendra à trois niveaux : <ul style="list-style-type: none"> — Comme lors de la crise des gilets jaunes, la Pyramide inversée déblocuera, dans le cadre d'un fonds régional (Fonds de Solidarité Réunionnaise), une aide d'urgence qui pourra aller jusqu'à 4k€ pour les TPE locales — Deuxième mesure et toujours en complément de l'aide nationale, la mise en place d'une garantie auprès des entreprises pour faciliter leurs démarches avec leurs partenaires bancaires. "La Région prendra le différentiel de ce qui n'est pas couvert aujourd'hui » — Fonds de restructuration de 25m€ qui permettra sous forme de prêts d'accompagner les entreprises réunionnaises et leur permettre de passer ce moment extrêmement tendu » 	<ul style="list-style-type: none"> — Participation de la Région Guadeloupe au fonds de solidarité à 1m€ — Mobilisation des fonds européens (FEDER, FEAMP, FEADER) — Pour le volet agricole: mise en place d'une aide exceptionnelle afin de soutenir la filière maraichère — Pour les entreprises de l'économie bleue, non éligible au fonds de solidarité nationale, notamment les entreprises de la pêche et de l'aquaculture, la collectivité régionale met en place un dispositif d'aide spécifique et adapté aux besoins — Pour les secteurs bénéficiaires, en particulier les transporteurs: anticipation du versement de la détaxe de carburant 	<ul style="list-style-type: none"> — En date du 22 mars, pas de mesures locales annoncées — Les sites officiels renvoient aux mesures gouvernementales et aux aides européennes (FSE - Fonds Social Européen) — Rappel également qu'il est demandé aux présidents de Régions ou de collectivités d'Outre-mer de suspendre les échéances de prêts ainsi que les échéances fiscales et sociale
Liens utiles	https://www.maregionsud.fr/actualites/detail/plan-de-soutien-en-faveur-des-entreprises-regionales-impactees-par-le-covid-19	https://www.regionreunion.com/actualite/toute-l-actualite/article/covid-19-comite-economique-exceptionnel-des-mesures-concretes-et-rapides-pour-sauver-l-activite-et-l-emploi	https://www.regionguadeloupe.fr/actualites-et-agendas/toute-l-actualite-du-conseil/detail/actualites/mise-en-place-dun-plan-de-continuite-de-lactivite/#	http://martinique.dieccte.gouv.fr/Accompagnement-des-entreprises-en-Martinique-impactees-par-le-coronavirus-COVID http://mayotte.dieccte.gouv.fr/Dispositifs-de-soutien-aux-entreprises

Contacts et liens utiles

| Contacts et liens utiles |

Référent unique de la DIRECCTE (*Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi*) par Région

Référent unique de la DIRECCTE par région

Auvergne-Rhône-Alpes	ara.redressementproductif@direccte.gouv.fr	+33 (0)4 72 68 29 69
Bourgogne-Franche-Comté	bfc.continuite-eco@direccte.gouv.fr	+33 (0)3 80 76 29 38
Bretagne	bretag.continuite-eco@direccte.gouv.fr	+33 (0)2 99 12 21 44
Centre Val-de-Loire	centre.continuite-eco@direccte.gouv.fr	+33 (0)2 38 77 69 74
Corse	corse.continuite-eco@direccte.gouv.fr	+33 (0)4 95 23 90 14
Grand Est	ge.pole3E@direccte.gouv.fr	+33 (0)3 69 20 99 29
Hauts-de-France	hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr	+33 (0)3 28 16 46 88
Ile-de-France	idf.continuite-eco@direccte.gouv.fr	+33 (0)1 70 96 14 15
Normandie	norm.continuite-eco@direccte.gouv.fr	+33 (0)2 32 76 16 60
Nouvelle-Aquitaine	na.gestion-crise@direccte.gouv.fr	+33 (0)5 56 99 96 50
Occitanie	oc.continuite-eco@direccte.gouv.fr	+33 (0)5 62 89 83 72
Pays de la Loire	pays-de-la-loire@direccte.gouv.fr	+33 (0)2 53 46 79 69
Provence-Alpes-Côte d'Azur	paca.continuite-eco@direccte.gouv.fr	+33 (0)4 86 67 32 86
Mayotte	dominique.grancher@dieccte.gouv.fr	+33 (0)2 69 61 93 40
Guadeloupe	971.gestion-crise@dieccte.gouv.fr	+33 (0)5 90 80 50 50
Réunion	974.pole3e@dieccte.gouv.fr	+33 (0)2 62 940 707
Martinique	dd-972.direction@dieccte.gouv.fr	+33 (0)5 96 44 20 00
Guyane	dd-973.direction@dieccte.gouv.fr	+33 (0)5 94 29 53 53

| Contacts et liens utiles |

Liens utiles



Ministère des Finances – Cellule Covid – 19

<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>



Portail BPI

<https://contacts.bpifrance.fr/serveur/viceclient/demande/siege>



Portail DIRRECTE

<http://direccte.gouv.fr>



Méiateur des entreprises

<https://www.mieist.bercy.gouv.fr/>



Demande simplifiée de délai de paiement ou de remise pour les entreprises en difficulté liées au Coronavirus - Covid 19 (ODT)

<https://www.impots.gouv.fr/portail/node/9751>



Ministère du Travail

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>



Portail URSSAF

<https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/toute-lactualite-employeur/mesures-exceptionnelles-pour-les.html>



Portail Médiation du crédit

<https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit>